

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 02 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'août à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-huit juillet deux mil vingt-trois.

Présents : Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - Michaël LAVENTUREUX - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN Gilles SACKPEY - Justin SAFFROY (suppléant de Frédéric GUEGUEN)

Pouvoirs : Jacques BALOUP donne pouvoir à Philippe MAILLET
Jean-Luc GIVORD donne pouvoir à Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 51/2023

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code Général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Président en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 45-2020 du 29 juillet 2020, sont portées à la connaissance du Comité Syndical.

• **12 juillet 2023**

Signature de la convention de mise à disposition et d'utilisation de la plateforme d'échange dématérialisée « e-Plans » avec Monsieur Thomas FRAIOLI, Directeur Territorial Bourgogne, ENEDIS.

• **25 juillet 2023**

Attribution du marché de Communication aux entreprises :

- OKENITE (graphisme) ;
- MELUN IMPRESSIONS (Impressions).

Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le

ID : 089-200047181-20230802-DE51_2023-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Président.**

Fait et délibéré en séance

Le 02 août 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY